



## 1 Guy de Maupassant

### Compte Rendu du Conseil d'Ecole 13 novembre 2016

Ce document est un compte rendu effectué par les membres de l'APE élus au Conseil d'Ecole. Il s'agit d'un document synthétique reprenant les éléments évoqués lors du Conseil d'Ecole.

Pour une présentation plus exhaustive, il est possible de se référer au procès-verbal affiché à l'entrée administrative de l'école.

#### **1. Vote des règlements**

Règlement intérieur de l'école : remise à jour suivant les nouvelles normes de sécurité. Le règlement a été voté à l'unanimité.

Règlement intérieur du Conseil d'Ecole : La demande des parents d'élève concernant le nombre de participants présents au conseil d'école a été validé. Il est rappelé que seulement 11 parents élus pourront voter lors des décisions (1 parent d'élève par classe) même si plus de parents sont présents. Le règlement intérieur du Conseil d'Ecole a été voté à l'unanimité.

#### **2. Les effectifs de rentrée**

Il n'y a pas eu de fermeture de classe cette année malgré la fermeture à suivre annoncée l'année dernière. Il y a 7 classes en élémentaire et 4 en maternelle.

Il n'y a pas d'inscription durant l'été contrairement à l'année précédente. Il y a 98 enfants inscrits en maternelle et 155 en élémentaire.

Actuellement, trois projets de construction de logement sont en cours, dont un qui devrait être terminé pour février 2017, apportant peut être de nouvelles inscriptions.

A la rentrée prochaine, 36 CM2 partiront au collège et un nombre équivalent de GS passeront en CP. Néanmoins, une fermeture de classe sera cette fois inévitable si les effectifs n'augmentent pas.

#### **3. Prise en charge des élèves en difficulté et à besoins particuliers**

Différents niveaux d'aide existent pour soutenir les élèves :

- **La différenciation en classe** : chaque élève est différent et peut avoir des besoins différents. Une adaptation pédagogique est ainsi réalisée dans chaque classe.
- **Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)** : Ce sont des temps de travail supplémentaires en petits groupes, proposés aux élèves ayant besoin de soutien sur des points précis. Elles sont déclinées en trois axes : aide aux élèves, aide méthodologique et ateliers en lien avec le projet de l'école.



Les trois axes ont lieu sur le temps du midi. Les deux premiers axes se déroulent tout au long de l'année. Le troisième axe se déroulera plutôt sur la dernière période sous forme de mini projet. Il permet de travailler la confiance en soi, la responsabilisation, ...  
Ces APC sont mises en place avec l'accord des parents.

- **Le RASED** : Il est composé de deux enseignantes spécialisées et d'une psychologue scolaire et intervient sur 9 communes. Les professionnelles peuvent intervenir en prévention ou en remédiation. Elles effectuent des prises en charge individuelles ou collectives auprès des élèves, elles peuvent conseiller l'équipe enseignante et s'entretenir avec les parents. L'école Guy de Maupassant a été identifiée comme ayant des besoins spécifiques : 16 % des élèves de l'école ont bénéficié de leur intervention l'année dernière contre 12 % en moyenne sur la totalité des 9 communes.

Il y a eu un nouveau découpage du secteur du RASED. La circonscription de Nort sur Erdre à fusionné avec Orvault. Deux RASED interviennent sur cette nouvelle circonscription. Sur le secteur du RASED intervenant à l'école, il y a désormais 11 écoles, soit environ 2800 élèves. Ce qui représente 1200 élèves de plus par rapport à l'année passée.

Concernant le financement du RASED, le Département lui versait une subvention ce qui a pris fin en 2015. Il a ainsi été demandé aux communes de la circonscription, dans le cadre d'une convention triennale, de participer aux frais du RASED à hauteur de 1 € par enfant scolarisé dans l'école. La mairie de Petit Mars avait, dans un premier temps, refusé par principe estimant que Nort-sur Erdre, qui était la commune Centre, percevait à ce titre des subventions plus importantes de la part de l'Education Nationale. Ces subventions auraient dû lui permettre d'assumer à elle seule les dépenses du RASED. Après discussion lors du premier conseil d'école en novembre 2015, la mairie est revenue sur sa décision et a octroyé la subvention nécessaire afin que le Réseau d'Aide puisse faire face à des frais de fonctionnement et de rachat de matériel pédagogique coûteux (par exemple, plus de 1000 € pour le renouvellement d'un test psychotechnique indispensable).

Il est souligné que les deux nouvelles communes appartenant au nouveau secteur d'intervention versent également une subvention au RASED (à hauteur de 400 et 500 €).

- **Les EVS** (Emplois à la Vie Scolaire) : elles sont 2 à intervenir auprès des enfants ayant une décision MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) et une est en cours de recrutement. Une en aide à la direction était présente depuis 3 ans mais est partie à la retraite. Il y aura sans doute un remplacement (recrutement auprès du Rectorat).

#### **4. Projet d'école : objectifs et actions**

Il s'agit de la 3<sup>ème</sup> année du projet d'école qui se décline en 3 axes :

##### → **Approfondir la compréhension en lecture**

Enrichissement lexical en cycle 1 (vocabulaire en lien avec l'architecture, projet de film avec mise en texte et en voix)

Classeur lexical et fiches en cycle 2 et 3

Stratégies de lecteur en cycle 2 et 3

##### → **Développer l'autonomie et l'esprit d'initiative**

Conseil des Elèves

Cahier de progrès



Cahier de cycle en cycle 2

Utilisation du porte-vues comme outil en cycle 3, mais question de la continuité et de la coordination avec les collègues maintenant que la 6<sup>ème</sup> fait partie du cycle 3

→ **Pérenniser et enrichir le parcours artistique et culturel**

Le domaine artistique de cette année est **l'architecture**.

Classe ville prévue en mai pour les 4 classes du cycle 2 sur 3 jours (en alternance) avec la participation financière des parents.

Des opérations financières seront indispensables pour réduire le coût restant à charge aux familles :

→ coopérative scolaire : recette des ventes de gâteaux

→ APE : sera sollicitée

En lien avec la mairie ou la CCEG :

- Les CM1 et CM2 travailleront avec un collectif de photographes sur l'urbain et le péri-urbain.  
Ils sont également inscrits à la journée nationale de l'architecture : il y a un concours organisé à Paris, sur le thème « Cartographie ta ville, ton quartier... ».
- Les cycles 2 bénéficieront de 2 interventions du collectif.
- Intervention musicale en milieu scolaire pour toutes les classes de maternelles
- Salon du Livre et de la Jeunesse : 5 classes y participeront + échanges avec un auteur-illustrateur

En lien avec les collègues :

- rencontre sur le thème de l'architecture avec le collège Paul Doumer dans la cadre des liaisons école-collège
- Une classe du collège Paul Doumer va travailler sur une intervention théâtre avec la classe de CM1-CM2

La mairie s'est renseignée auprès du Conseil Départemental pour l'éventuel rattachement de l'école à un seul collège. Cette demande ne pourra pas aboutir avant la fin des travaux de réaménagement du collège Paul Doumer.

### **5. Locaux et sécurité**

→ Un exercice d'évacuation et d'intrusion s'est déroulé sans aucun problème avant les vacances.

→ Aménagements à prévoir par la mairie afin de répondre au PPMS (aménagement de la porte d'entrée avec visiophone + ouverture à distance et une sonnerie pour remplacer la cloche)



→ Travaux réalisés : travaux de menuiserie dans la classe de PS/GS + dortoir + toilettes + cendrier déplacé, tableau d'affichage changé, bacs à fleur enlevés, tracés refaits sur le parking et la cour.

→ Des précisions doivent encore être apportées sur le planning de réalisation des travaux de réfection et d'entretien (y compris les toilettes des maternelles). Un étalement est prévu.

### 6. Questions diverses

#### Questions des parents :

- réfection de l'espace devant le portail pour éviter de grandes flaques d'eau. La mairie précise que la grille d'évacuation au portail a été débouchée. Il ne devrait plus y avoir d'eau stagnante.
- Installation d'un garage à vélo : la mairie indique que ce point est intégré à une réflexion plus large (Plan de Mobilité Active avec la CCEG). Ce plan est en cours d'élaboration. Des fiches d'actions vont être travaillées à partir de janvier. La concrétisation ne se fera peut-être qu'à la rentrée prochaine.
- Sécurisation du fossé : la commission voirie en a été saisie mais il s'agit d'un cours d'eau nécessitant de l'entretien. Aussi, la pose d'un grillage n'est pas souhaitable pour la mairie qui indique que les parents sont responsables d'empêcher leurs enfants d'aller dans le fossé. Il n'y a pas d'avis favorable pour le moment.
- Eclairage du parking côté administratif : la mairie n'est pas compétente en ce qui concerne l'éclairage sur la commune. Elle a néanmoins saisi l'entreprise qui est en charge de l'électrification sur la communauté de communes et est en attente d'un retour de devis.
- Installation de bancs à proximité du portail pour l'attente des personnes à mobilité réduite : elle pourrait éventuellement être intégrée au Plan de Mobilité Active (Emplacement ? design ?...)
- Calendrier de travaux : en cours de rédaction à la mairie
- Informatique : la maintenance est prévue avec la CCEG, le technicien affecté sur plusieurs communes est venu à plusieurs reprises (a fait un inventaire). Les difficultés de connexion à internet pourraient être dues à l'utilisation d'ordinateurs qui deviennent obsolètes. La mairie a demandé au technicien d'évaluer les besoins en effectuant un plan d'investissement.
- La sécurisation des trottinettes et vélos des maternelles : les trottinettes sont révisées et changées si besoin, pas d'accident grave à déplorer, donc pas de changement dans leur utilisation et le tracé de la cour.

### Dates à retenir

- **Vendredi 18 et samedi 19 novembre** : jus de pomme

## Compte Rendu de Réunion



- **Vendredi 9 décembre** : marché des Lutins
- **Jeudi 15 décembre** : spectacle de Noël organisé par la Mairie
- **Vendredi 16 décembre** : passage du Père Noël de l'APE dans les classes (+ cadeau de 45 € par classe)
- **Vendredi 7 avril** : carnaval de l'école
- **Samedi 17 juin** : fête de l'école : podium est réservé par la commune (envoyé un mail pour rappel à la mairie)

Prochains Conseils d'école **le 3 mars** et le **23 juin**.